COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LACS & MONTAGNES DU HAUT-DOUBS

BULLETIN

de la Communauté de Communes

2022

PRINTEMPS

Edito du Président

Dans ce numéro, vous allez découvrir les principaux projets qui se dessinent à l'échelle de notre territoire communautaire dans son périmètre définitif, puisqu'en effet la Commune des Fourgs, fin 2021, a fait le choix de rester au sein de la CCLMHD et je m'en réjouis.

Ils ont tous été validés par notre Conseil Communautaire et c'est la raison pour laquelle ils verront tous le jour dans une temporalité variable.

Ils sont le fruit de réunions de commissions de travail, de concertation parfois en situation sanitaire compliquée (nous nous souvenons tous d'un début de mandat 2020 particulièrement difficile). Ils verront tous le jour dans un contexte incertain lié à une reprise de l'inflation et au conflit ukrainien.

Notre population augmente chaque année et notre devoir d'élus est d'accompagner cette évolution par des services complémentaires et fiables.

Le premier des services auquel je pense est la santé. Notre territoire n'est pas épargné par le manque de médecins et de personnels soignants. C'est la raison pour laquelle, suite à la mobilisation des professionnels de santé et à la validation de leur projet par l'Agence Régionale de Santé en décembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, la création d'une Maison de santé à Oye et Pallet. La Commune a fait l'effort de laisser l'assiette foncière à l'euro symbolique. La même pratique pourra intervenir sur le secteur Mont d'Or quand un projet de santé mené par les professionnels du secteur aura vu le jour. Ceci permettrait alors d'avoir une répartition géographique adaptée à notre territoire : Mouthe, secteur Lac et Mont d'Or.

Ces projets liés à la santé me tiennent particulièrement à cœur car je suis convaincu que nous, collectivités, avons un rôle majeur à jouer pour garantir l'offre de soins pour les habitants de notre territoire.

L'activité économique s'inscrit également dans les services de proximité à notre population. Nous avons toujours une demande soutenue d'entreprises qui souhaitent soit créer une activité soit se développer pour avoir la possibilité de remettre un outil de travail adapté. La zone d'activités des Longevilles Mont d'Or est l'exemple même d'une réponse à un réel besoin en ce sens que, vous pourrez le constater, la viabilité de la zone venait tout juste d'être terminée que la construction des locaux artisanaux commençait.

Le problème majeur étant de trouver du foncier, nous avons adressé un courrier aux Communes pour savoir si une possibilité se dégageait pour lancer une nouvelle zone.

La relation Commune/Communauté est fondamentale si nous voulons travailler au bien être de notre population. La rencontre organisée avec tous les maires appelée « conférence » favorise bien ce lien entre nos entités.

Un engagement significatif est fait par notre collectivité au bénéfice de l'environnement. D'importants travaux synonymes de lourds investissements sont en cours de réalisation : bassin de rétention à Malbuisson et station d'épuration des Longevilles Mont d'Or, schéma directeur du système d'assainissement de la station de Gellin.

Concernant la gestion des déchets, l'harmonisation de la redevance incitative est à l'étude et devrait voir le jour en 2023.

Notre objectif est bien entendu d'agir pour l'environnement et la qualité de vie des générations futures.

Le volet touristique voit la concrétisation de projets dont on parle depuis un certain temps. Je pense en particulier à la réalisation d'une porte d'entrée sur le site nordique de Chapelle des Bois en intégrant bien un usage 4 saisons pour tenir compte de l'évolution climatique. Notre offre VTT et trail va bénéficier également de nouveaux investissements.

Quand j'évoque ces projets touristiques, je suis convaincu qu'ils contribuent à l'attractivité de notre territoire mais je suis sûr aussi qu'ils sont une réponse, pour nos habitants, à une offre de loisirs mais également à la création d'emplois non délocalisables. Il n'y a, à mon sens, pas de frontière entre tourisme, activités agricoles, artisanales et forestières. Il s'agit d'activités complémentaires qui font la richesse non seulement économique mais également culturelle d'un territoire. Ces activités doivent pouvoir cohabiter et ainsi éviter les conflits d'usage, ce qui, je vous l'accorde n'est pas toujours simple ....

Le volet culture fait l'objet d'une plus grande lisibilité avec des partenariats bien construits. Offrir une culture pour tous, tels sont nos objectifs. Je me permets ici de remercier le travail conséquent réalisé par Brigitte PRETRE, Vice-Présidente en charge du monde associatif et de la culture, qui a décidé, pour des raisons personnelles, de ne plus poursuivre son mandat.

Le monde associatif a beaucoup souffert durant cette pandémie. Nous devons être particulièrement vigilant et être à son écoute. Je remercie tous les bénévoles qui s'investissent dans tous les domaines : culture, environnement, aide à la personne (la liste n'est pas exhaustive).

Ce numéro vous présente également notre budget 2022 (et nos budgets annexes). Ainsi, vous aurez plus de lisibilité sur le coût des investissements et du fonctionnement de notre Collectivité.

J'ai la satisfaction de geler pour la 4ème année consécutive nos taux fiscaux.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble du personnel qui s'engage au quotidien aux coté des élus que je salue également.

Cette entité communautaire à un rôle important à jouer pour accompagner les habitants de ce territoire. C'est notre objectif et notre raison d'être dans le respect des idées de chacune et chacun.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Jean Marie SAILLARD

SOMMAIRE

	pages
BATIMENTS : Siège, Maison de la réserve, Transition énergétique, Maison de santé	4-5
TOURISME : Office de tourisme et promotion du tourisme, Déclaloc	5-6
CULTURE : Structurer l'offre, Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle, Exposition Karst, Soutien aux associations	6-8
ÉCOLES : Dérogations scolaires	9
NORDIQUE VTT PÉDÈSTRE : Repositionnement de l'offre de loisirs de plein air	10-12
URBANISME : Les demandes d'autorisation d'urbanisme prennent le virage du numérique	13
ASSAINISSEMENT : 2022 - Traiter l'eau : une priorité au goût du jour, Contrôle des raccordements, Règles de bon sens et de bonnes conduites	13-15
DÉCHETS : Un service public en évolution, Facture déchets, Augmentation en 2022, Déménager, Horaires des déchèteries	16-18
ÉCONOMIE : COVID Soutien des entreprises locales, Aides à l'immobilier d'entreprise, Une nouvelle zone d'activités sur la CCLMHD	19-20
BUDGETS ET FISCALITÉ : Comptes administratifs 2021, Investissements 2022, Taxes, Nouveau réseau de proximité de la DDFIP	21-23
INFOS DIVERSES : Relais Petite Enfance, France Services, Téléthon, Mémo facturation	24

Deux années déjà se sont écoulées depuis le début de cette mandature et la mise en place de cette compétence « bâtiments, transition énergétique ».

De réunions, en visioconférences, en réunions masquées, le projet de l'aménagement de la porte d'entrée du site de Chapelle des Bois (que nous n'appellerons plus « nordique » mais bien « activités 4 saisons ») est sur le point d'aboutir.

S'il reste quelques points à régler, le questionnement porte aujourd'hui sur le coût des travaux et les offres des entreprises dus évidemment aux crises successives (sanitaires et mondiales), qui comme chacun le sait, nous offrent une visibilité à très court terme.

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ

La commission planche actuellement sur son devenir car avec la prise de nouvelles compétences obligatoires, le nombre des employés augmentent. Pour répondre à un besoin pressant, de nouveaux bureaux ont été créés dans les locaux actuels mais cette solution n'est que transitoire et la réflexion porte sur plusieurs possibilités :

- restructuration de l'existant avec les inconvénients que cela comporte pour le personnel, à savoir, travaux en site occupé.
- construction sur un site mieux centré : l'avenir nous dira si plusieurs choix se profilent. Nous restons en attente de propositions !

MAISON DE LA RÉSERVE

Equipée à l'origine par une chaudière à bois déchiqueté, celle-ci après 20 ans de fonctionnement a été remplacée en 2021 par le même mode de chaudière mais plus performante de façon générale (investissement de 113 547.20 €, subventionné à hauteur de 78.7 %).

TRANSITION ÉNÈRGÉTIQUE

Le bâtiment d'accueil et la salle hors sac du Pré Poncet étaient jusque-là chauffés avec un poêle à granulés et des radiateurs électriques. Depuis l'automne 2021, un circuit de radiateurs eau chaude alimenté par une chaudière à pellets offre maintenant plus de confort et allège aussi le budget de ce site.

OYE ET PALLET : UNE MAISON DE SANTÉ POUR 2024

Depuis 2020, la Commune d'Oye et Pallet et les Communes limitrophes travaillent sur une étude de faisabilité en vue de la création d'une maison de santé. La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « Action sociale » a défini un certain nombre d'intérêts communautaires, et notamment en matière de personnes âgées *« les maisons de santé à créer et hébergements pour seniors adossés à leurs côtés ».*

Dans ce contexte, la Commune, dès le début de l'année 2021, a sollicité la Communauté pour coopérer. Durant le second semestre, des

échanges ont eu lieu avec les professionnels de santé pour essayer de quantifier les besoins. Le 7 décembre 2021, par délibération, le conseil communautaire décidait, à l'unanimité des présents, de valider le projet et de s'engager dans la démarche pour lancer les études sans occulter la possibilité pour la Communauté de Communes de porter un second projet sur le territoire du Mont d'Or.

En ce début 2022, la décision a été prise de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour, dans un premier temps, réaliser une étude de faisabilité et rédiger un programme de travaux, puis dans un second temps, accompagner la Communauté dans le choix de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

Tout ce travail devra être fait en respectant l'esprit de la Commune sur le plan architectural, urbain, paysager et fonctionnel. Les aménagements réalisés ainsi que les équipements et matériaux mis en œuvre devront permettre un entretien simple et économe. Ce projet devra prendre en compte les enjeux environnementaux, l'insertion sociale et professionnelle. Les travaux devraient débuter à l'été 2023.

OFFICE DE TOURISME ET PROMOTION DU TOURISME

La CCLMHD a confié, depuis le 1er janvier 2019, la compétence « Office de Tourisme et promotion du tourisme » à l'association **Office de Tourisme du Pays du Haut Doubs** en lui attribuant une subvention de fonctionnement et des moyens techniques.
Son périmètre d'intervention est plus large que notre seule Communauté de Communes.

Elle regroupe 79 communes sur 5 Communautés de Communes (de Gilley à Chapelle des Bois et de Frasne jusqu'aux Fourgs).

Cette association, présidée par Sébastien POPULAIRE, a plusieurs missions : la politique d'accueil territorial, la promotion et la communication de l'offre, la mise en réseau des socio-professionnels du tourisme, la commercialisation de produits, d'activités et de séjours auprès de trois typologies de clients : Habitants du Haut-Doubs, Excursionnistes (client à la journée), Touristes (client en séjour avec nuitée).

L'OTPHD est organisé selon 4 pôles de compétences :

1/ La politique d'accueil : « être au bon endroit au bon moment »

- **A distance** par l'accueil téléphonique 6j/7 toute l'année et 7j/7 en saison hiver et été, gestion des demandes en ligne (plus de 12 000 contacts par an),
- **Aux bureaux d'informations touristiques** : Métabief, Les Fourgs, Mouthe, Malbuisson, Pontarlier et Montbenoît – collaboration avec Point I Frasne et Point I Levier (80 000 visiteurs par an)
- **A l'accueil mobile « Ô Doubs mobile »** nouveauté 2022 : service d'accueil en mobilité dans un food truck

ô doubs mobile / OTPHD

- **Par la diffusion de l'information chez les socioprofes-sionnels** auxquels s'ajoutent les outils numériques de diffusion de l'information au Grand Public : site Internet et Newsletter Grand Public (1.5 millions visiteurs/an).

2/ La promotion et la communication : « Savoir séduire et fidéliser les clientèles »

Qui de meilleur ambassadeur que celui qui l'habite ! Une approche géographique dans un périmètre de deux heures autour (en voiture) et

TOURISME

une approche par filières (terroir, gastronomie, évènements, activités de pleine nature, patrimoine) s'imposent…

3/ La mise en réseau des socioprofessionnels : « être plus forts ensemble »

Auprès de tous types d'acteurs du tourisme (575 partenaires) avec des outils d'accueil, une aide aux outils numériques, des actions de promotion communes, la production de visuels… et surtout des moments d'échanges pour faire de l'accueil des clients, un dénominateur commun.

4/ La commercialisation : « favoriser la consommation des activités »

Grace à un panel de billetteries locales, produits boutique et services auxquels s'ajoute la vente de séjours avec ou sans nuitées à destination des individuels et groupes.

UN NOUVEL OUTIL POUR DÉMATERIALISER LA GESTION DES CERFA DE MEUBLÉS DE TOURISME ET DE CHAMBRES D'HOTES.

Toute location de chambres d'hôtes ou meublés de tourisme doit être déclarée.

Afin de simplifier cette démarche, la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs met à disposition des communes, par l'intermédiaire de Doubs Tourisme, un outil mutualisé de téléservice des déclarations via le site : www.declaloc.fr.

Plus de déplacement en mairie ni de formulaire papier et une obtention immédiate 24h/24 et 7j/7 du récépissé cerfa.

CULTURE

STRUCTURER L'OFFRE CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs a vocation à animer culturellement son territoire.

Elle défend l'idée d'une culture pour tous, en encourageant la pratique amateure, en soutenant la création artistique professionnelle mais aussi, en soutenant une culture itinérante afin d'assurer un accès à l'ensemble du territoire.

Si la Communauté de Communes intègre un service culturel en son sein, elle ne dispose pas de la taille critique lui permettant de se doter d'un personnel spécialisé dans ce domaine et capable de développer une politique culturelle construite.

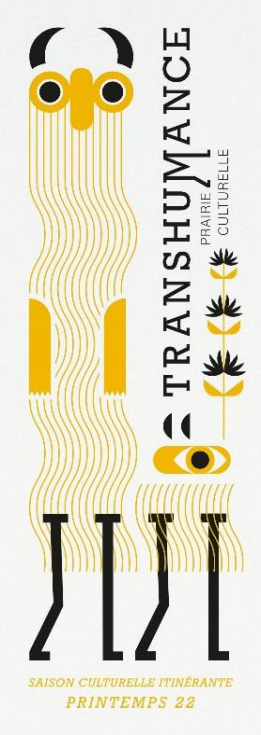

Afin d'aller au-delà d'une offre simplement diffuse, elle a conclu en fin d'année 2021, une convention avec Sarbacane.

Ce partenariat permet de bénéficier du professionnalisme de l'association, spécialisée dans la programmation d'évènements culturels, ainsi que de sa connaissance du territoire sur lequel elle œuvre depuis plusieurs années maintenant.

Cette offre culturelle développée par Sarbacane sera en adéquation avec les objectifs poursuivis par la collectivité. Elle constituera le socle de la politique culturelle et sera enrichie par d'autres projets

CONVENTION TERRITORIALE D'ĒDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La Collectivité, dans cette optique de développement culturel, a également conclu une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté pour une durée de trois ans.

Au-delà de la diffusion de spectacles, il s'agit de mener le public vers un éveil et une émancipation culturels par la rencontre avec les artistes et la mise en pratique de l'art.

Ce projet, mis en pratique par l'Association Sarbacane, a débuté le 21 mars 2022 à l'Ecole élémentaire d'Oye-et-Pallet qui a pu accueillir la Compagnie La Bouillonnante.

Les artistes ont proposé à une classe de CM1-CM2 leur dispositif « Portraimaton » qui consiste à brosser le portrait d'un individu à partir d'une observation muette. D'abord sujets de l'expérience, les élèves ont, à leur tour, pu se mettre en situation d'écriture avec cette méthode artistique.

ACCUEIL DE L'EXPOSITION « KARST CŒUR DE MONTAGNE, HISTOIRE D'EAU ET DE ROCHE »

La Maison de la Réserve accueillera jusqu'au 22 juin 2022, l'exposition *« Karst, Cœur de Montagne, Histoire d'eau et de roche »*, mise à la disposition de la Communauté de Communes par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

Il s'agit d'une exposition itinérante invitant les visiteurs à découvrir l'histoire de la Montagne jurassienne.

A travers maquettes 3D et espaces interactifs, il est possible de s'informer sur le circuit de l'eau dans le Massif et plus largement sur l'enjeu qu'elle représente.

Le visiteur est également amené à se questionner sur l'avenir de la Montagne dans ce contexte de bouleversement climatique.

Photo : Maison de la réserve

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

La Collectivité entend soutenir l'initiative des associations de son territoire, qu'il s'agisse d'associations sportives ou culturelles.

A titre d'exemple, L'Association Art en Chapelles, avec le soutien de la Communauté de Communes, proposera la quatrième biennale d'art contemporain du 25 juin au 21 août 2022.

Il s'agit d'allier le travail des artistes et le patrimoine architectural permettant ainsi de le valoriser.

Elle proposera deux parcours :

Eglise de la présentation à Gellin (Line Marquis) Art en Chapelles 2020

- Un premier circuit de 36,5 km :
  partant de l'Eglise Saint- Pie à Doubs à la Chapelle Notre-Dame de Lourdes à Montperreux en passant par l'Eglise de Saint-Point ;

- Un second circuit de 36,4 km :
  partant de la Chapelle Saint-Maurice à La Ferrière-sous-Jougne à l'Eglise Saint-Jacques à Chaux-Neuve en passant notamment par l'Eglise Sainte-Catherine aux Hôpitaux-Neufs, l'Eglise Saint-Sébastien à Brey-et-Maison du Bois, l'Eglise de la Nativité de Notre-Dame à Boujeons.

Pour bénéficier du soutien de la Communauté de Communes, les associations sont invitées à déposer leur dossier de demande de subvention <u>COMPLET</u> dans les délais suivants :

- *Pour les manifestations se déroulant entre le 15 décembre de l'année N et le 15 avril de l'année N+1* :

  avant le 31 octobre de l'année N.

- *Pour les manifestations se déroulant du 16 avril au 14 décembre de l'année N ou pour du fonctionnement* :

  avant le 31 janvier de l'année N.

Toutes les informations relatives à la constitution du dossier sont consultables sur le site de la CCLMHD :

www.cclmhd.fr, rubrique « jeunesse et vie associative » puis « subventions ».

Eglise St Point (Sarkis) Art en Chapelles 2020

DEROGATIONS SCOLAIRES

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un autre établissement scolaire public que celui de la carte scolaire de votre secteur géographique : une dérogation peut être acceptée si les raisons sont recevables et s'il reste de la place dans l'école demandée.

La charge des dérogations scolaires est une compétence de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Toute demande d'inscription d'un enfant en dehors de l'école dont dépend le domicile de ses parents doit faire l'objet d'une demande de dérogation.

ECOLES PUBLIQUES DE LA CCLMHD

- *Ecole intercommunale des Longevilles / Rochejean*
- *Groupe Scolaire la Jougnena (Jougne)*
- *Ecole de Chapelle des Bois*
- *Ecole des Deux Lacs (Labergement Ste Marie)*
- *Ecole publique des Fourgs*
- *Ecole intercommunale Malbuisson / Montperreux*
- *Ecole maternelle des Hôpitaux Neufs*
- *Ecole intercommunale du Mont d'Or*
- *Ecole de la Drézine (Remoray-Boujeons)*
- *Ecole du Bois Joli (Mouthe)*
- *Groupement scolaire de Oye et Pallet*
- *Pole Scolaire Louise et René Robbe (Chaux Neuve)*

Il existe 3 types de demandes de dérogation :

- Demande de scolarisation dans une école autre que celle dont vous dépendez mais du territoire de la CCLMHD,

- Demande de scolarisation d'un enfant dans une commune extérieure au territoire (impact : financement de la scolarité),

- Demande de scolarisation dans une école du territoire d'un enfant domicilié à l'extérieur du territoire (impact : financement de la scolarité).

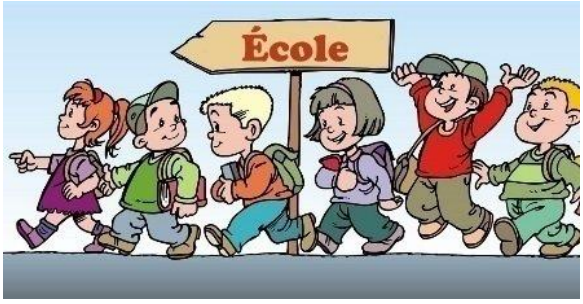

Les parents doivent faire une demande de dérogation par écrit à l'intention du Président de la CCLMHD. Nous vous ferons parvenir un formulaire à renseigner et à nous retourner.
A réception, un avis est demandé aux Maires et aux Directeurs des écoles des Communes concernées.

L'autorisation est donnée pour un cycle.

Pour rappel les cycles scolaires sont répartis comme suit :

- Cycle 1 : cycle des apprentissages premiers (petite, moyenne et grande sections de maternelle)
- Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2)
- Cycle 3 : cycle de consolidation (CM1, CM2)

MOTIFS DE DEMANDE DE DÉROGATION

- Contraintes professionnelles des parents s'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde, ou l'une seulement de ces deux prestations.

- L'Etat de santé de l'enfant, attesté par un médecin assermenté.

- La scolarisation de la fratrie.

- Lorsque la capacité d'accueil de l'école demandée est suffisante.

Formulaire de demande de dérogation à télécharger en pdf sur le site de la CCLMHD :

https://www.cclmhd.fr/jeunesse-vie-associative/ecoles/

Nous venons de connaitre deux années exceptionnelles en termes de fréquentation de nos pistes nordiques et nous devons particulièrement remercier la qualité de travail de notre personnel pour l'organisation des activités, avec un accueil et un damage permettant de rendre attractif notre territoire.

Nos commissions travaillent à rendre encore plus performantes nos pratiques OUTDOOR et nous verrons prochainement sortir de terre des projets comme :

- les parcours VTT de BIKE SOLUTION,
- la création/extension de l'espace trail,
- la construction d'une porte d'entrée 4 saisons sur le site de Chapelle des Bois,
- les équipements du JURASSIC Vélo Tour,
- et encore bien d'autres aménagements.

L'engagement de tous rend très opérationnel les évolutions majeures que nous devons entreprendre afin de s'adapter aux changements climatiques et aux années de manque de neige.

Le « 4 saisons » prend tout son sens afin de pérenniser nos activités.

REPOSITIONNEMENT DE L'OFFRE DE LOISIRS DE PLEIN AIR

Le Haut Doubs dispose d'un formidable terrain de jeu pour les activités de pleine nature.

A l'heure du changement climatique, et après une période COVID qui a accéléré la prise de conscience générale vers un retour à l'essentiel, la CCLMHD souhaite investir massivement dans les activités « quatre saisons ».

UN PROJET VTT AMBITIEUX

En 2020, la CCLMHD a travaillé en collaboration avec le Syndicat Mixte du Mont d'Or sur une étude visant à juger la pertinence de son offre en matière de VTT.

C'est le cabinet Bikesolutions, reconnu à l'international pour son savoir-faire en la matière, qui a apporté son œil extérieur, pour émettre un avis critique sur le réseau existant.

Un groupe de travail représentatif de l'écosystème local (loueurs de matériel, éducateurs sportifs, hébergeurs) fut constitué.

Son objectif : prendre au mieux le pouls de l'activité sur le terrain.

Des préconisations fortes sont ressorties de cette phase de concertation, avec pour objectif de faire de la CCLMHD une destination VTT ambitieuse et innovante, notamment grâce aux actions suivantes :

- Toiletter l'offre à l'échelle du territoire pour coller au mieux à la demande du moment, qui va globalement vers une pratique plus ludique et contemplative. L'objectif est avant tout de miser sur la qualité, pas sur la quantité.

- Développer des pôles forts d'activités qui soient chacun spécialisés sur un créneau de pratique, avec des installations pédagogiques et attractives.

- Créer un maillage sur les chemins existants pour relier les pôles entre eux, sans tomber dans le piège du « saupoudrage ».

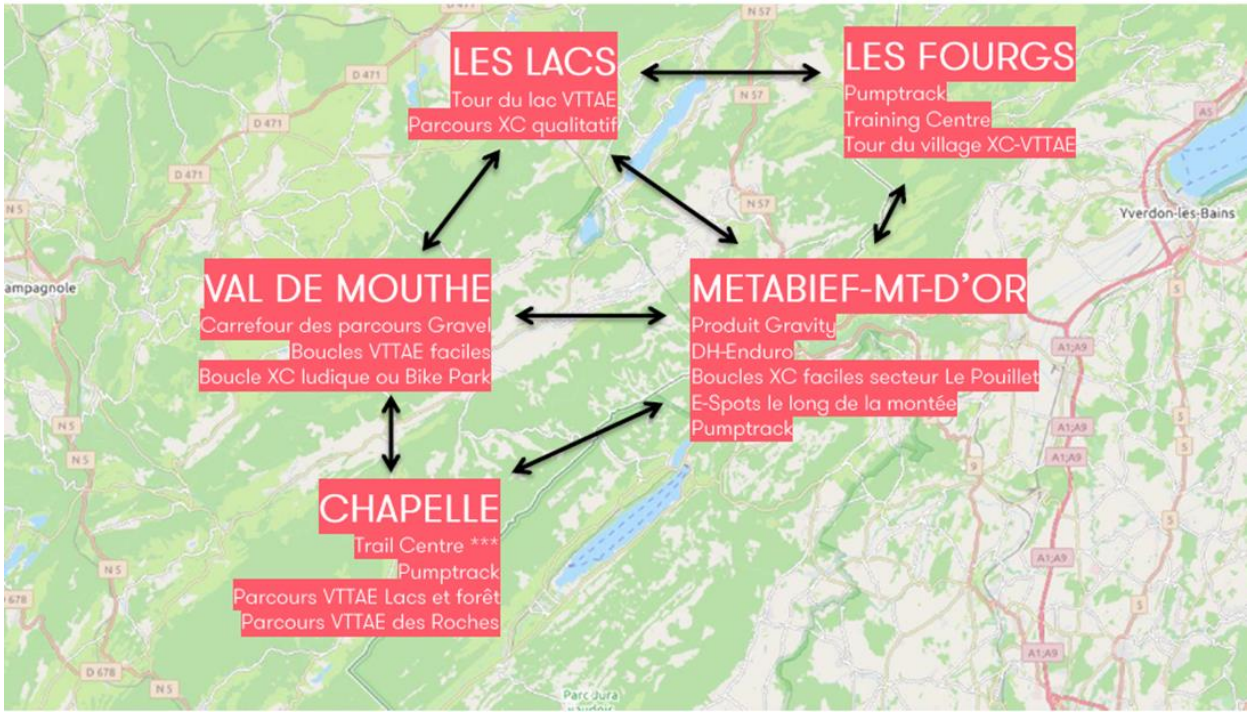

LES DIFFERENTS POLES

- **Les Fourgs** : sur le site de la Coupe, déjà équipé d'un bâtiment d'accueil, il est proposé de capitaliser sur le réseau existant à l'initiative du club local, et d'accentuer l'aspect « centre d'entrainement ».

L'objectif est aussi d'installer un « pumptrack », qui constitue un terrain de jeu idéal pour l'apprentissage en « mode glisse » du vélo, mais aussi du skateboard, du roller…Cet équipement doit devenir un véritable point de rencontre.

- **Métabief :** ce site bénéficie déjà d'un large rayonnement autour de son offre de VTT de descente, qui est gérée par le Syndicat Mixte du Mont d'Or. La CCLMHD souhaite s'inscrire en complémentarité en développant :
  - L'offre enduro, sachant que le relief s'y prête particulièrement bien.
  - Le VTT à Assistance Electrique, toujours dans l'idée de faciliter la montée sur les crêtes.

- **Les Lacs :** le principal enjeu est de proposer un chemin facile techniquement, qui fasse le tour du lac, en mettant en valeur les plus beaux points de vue du secteur, ainsi que les prestataires d'activités (bases nautiques, commerces, bateau solaire sur le site de la Source…).

- **Mouthe :** l'objectif à cet endroit qui constitue un carrefour du territoire, est d'apporter des services sur site, et de créer un petit parc de jeux très familial et ludique sur le site de la Source.

- **Chapelle des Bois :** compte tenu du potentiel exceptionnel, notamment en matière d'hébergement, il est proposé d'implanter une « pumptrack » et un parc ludique ambitieux, pour en faire une destination à part entière tournée vers une pratique ludique et familiale.

DÉVELOPPER LE TRAIL

La Communauté de Communes du Mont d'Or et Deux Lacs a investi en 2015, en marge de son schéma de cohérence VTT/rando, dans l'espace trail Xavier Thévenard.

Dans les faits, ce sont des itinéraires pédestres qui ont été recomposés, avec un balisage spécifique, et une communication propre.
Cette activité jouissant d'un engouement toujours grandissant, la CCLMHD souhaite développer et étendre ce concept à l'échelle de son territoire.
Pour « viser juste », la collectivité s'appuie sur l'expertise du cabinet Trace de Trail. Une phase de diagnostic a d'abord été réalisée pour enchainer ensuite sur la faisabilité.
Là aussi, il semble pertinent de miser sur des points forts de rassemblement, puis un maillage qui permette de créer un réseau, et d'envisager de l'itinérance.

Il est notamment proposé de mettre en lumière les sites suivants :

- La station de Métabief et ses alentours avec une forte connotation sportive, compte tenu du dénivelé disponible sur ce site, et des manifestations qui y sont organisées (trail du Mont d'Or et UTMJ notamment).
- Le secteur de Mouthe/Chaux Neuve, avec des hébergements adaptés (camping de la source), mais aussi des installations remarquables : possibilité de mettre en place une verticale du tremplin…
- Chapelle des Bois avec un potentiel à développer sur une pratique plus familiale autour de la marche nordique et de la course d'orientation.

Comme pour la première expérience menée sur le Mont d'Or, l'idée est d'identifier les tronçons qualitatifs, et de composer des parcours qui soient déjà utilisés sur les autres activités pour limiter la création. Les pratiquants, individuels et professionnels ont été associés sur les territoires dans le cadre d'une démarche participative. Un balisage spécifique, tant physique que virtuel sera ensuite mis en place, pour permettre un guidage aisé avec l'aide des outils électroniques actuels (montres GPS…).

UN PROJET ET APRÈS ?

Il est bien entendu que ce projet n'est pas une fin en soi, et la collectivité en a conscience.
Il nécessitera notamment une adaptation, tant qualitative que quantitative, des besoins en matière de personnel dédié à l'entretien des sentiers et infrastructures nouvelles. Ces dernières demanderont une attention particulière, notamment sur la sécurité. Une montée en compétence du personnel interne est à envisager pour intégrer ces évolutions.
D'autre part, pour rester attractive, la destination doit envisager dès le départ une évolutivité de la demande, pour susciter l'envie de revenir sur le territoire.

Photo OTPHD

Un gros travail d'uniformisation et d'harmonisation sera à mener dans un deuxième temps sur la signalétique d'accueil et directionnelle des activités de plein air en général (randonnée + VTT + trail). Lorsque le réseau sera « stable », il s'agira donc de lancer cette deuxième phase du projet, en tachant d'avoir une lisibilité à l'échelle du territoire, voire plus.

Il est bien entendu que la randonnée pédestre n'est pas oubliée, mais son réseau déjà bien en place ne nécessite pas pour le moment un travail spécifique.

QUELQUES CHIFFRES CLEFS

Pour réaliser l'ensemble de ces opérations, c'est une enveloppe de 1.2 millions d'euros HT qui est approchée au stade de la faisabilité. La partie VTT concentre à elle seule près de 95% de cette enveloppe.

C'est un taux de subvention compris entre 60 et 80% qui est espéré de la part des partenaires financiers (Département, Région, Etat) pour mener à bien ces actions.

DEMANDES D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, il est désormais possible de les déposer sur internet.

Il convient pour les 26 communes traitées par le service urbanisme de la Communauté de Communes :

- de se rendre sur le site : cclmhd.geosphere.fr/guichet-unique
- de créer un compte Usager pour les particuliers ou Partenaire pour les professionnels.

Une fois connecté, il sera possible de compléter une Déclaration Préalable, ou une demande de Permis de Construire, d'Aménager ou de Démolir, ainsi qu'une demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel.

Grâce à ce portail, plus besoin de se rendre en mairie et de fournir plusieurs exemplaires.

Il reste toutefois recommandé de prendre conseil sur la nature de la formalité à effectuer, sur les pièces à fournir ou toute autre interrogation auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes ou des mairies.

Un certain nombre d'informations sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes dans l'onglet « Urbanisme et Économie ».

Pour rappel, à l'été 2021, les Communes membres de la Communauté ont choisi de conserver la compétence urbanisme en leur sein.

Si le travail du service urbanisme consiste en l'analyse réglementaire des demandes d'autorisation d'urbanisme, la décision finale appartient à la Commune qui peut ne pas suivre l'avis émis par le service.

Il est aussi nécessaire de rappeler que pour 16 de ces communes, l'analyse est faite sur un règlement travaillé et approuvé par le Conseil Municipal de chacune d'entre elles, les autres étant soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

RENDEZ VOUS SUR :
https://cclmhd.geosphere.fr/guichet-unique

*Communauté de Communes des Lacs & Montagnes du Haut-Doubs
ATTENTION : Le guichet de dépose des demandes au format dématérialisé ne couvre pas les communes de Le Crouzet, Les Pontets, Malpas, Petite-Chaux, Remoray-Boujeons et Rondefontaine

PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE

TRAITER L'EAU, UNE PRIORITÉ AU GOUT DU JOUR

« S'il t'advient de traiter de l'eau, consulte d'abord l'expérience, ensuite la raison » Léonard de Vinci.

La CCLMHD gère 5 ouvrages de traitement des eaux usées. Sur 2022, quatre font l'objet de travaux importants.

A l'heure d'écrire ces mots, les travaux concernant la Step (station de traitement des eaux polluées) de Chapelle des Bois sont achevés. Il s'agissait là de modifier et améliorer le fonctionnement du pré-traitement, à savoir un dégrilleur chargé d'éliminer les matières grossières (lingettes, papiers, et beaucoup de choses que l'on n'imaginerait pas là…) en amont de l'ouvrage.

Autre projet bien avancé, le bassin d'orage de Malbuisson est à présent couvert de son local de traitement.

Un dossier très important (plus de 2 millions d'euros) consacré au collecteur du lac mais permettant également de disposer d'un traitement sur les eaux excédentaires sera mis en service dans l'année. Le plus tôt sera le mieux, mais les suprises ont été nombreuses, rarement agréables.

Le projet le plus conséquent et le plus attendu a enfin démarré. La création de la nouvelle Step du Mont d'Or, en remplacement de celles de Métabief et des Longevilles-Mont-d'Or, est en cours. Deux ans de travaux seront nécessaires et la mise en eau prévue en 2024 est déjà très attendue. Sur cet ouvrage et ses annexes, c'est près de 11.5 millions d'euros qui sont mobilisés. De loin le plus gros projet porté par notre collectivité, et malheureusement avec beaucoup de fonds propres.

Enfin, la CCLMHD a programmé une remise en état sérieuse de la Step de Gellin-Mouthe. Même si le traitement reste performant, il est à présent nécessaire de revoir les installations électriques, l'automatisme et doter l'ouvrage d'une instrumentation conforme aux objectifs.

Le programme des travaux d'assainissement vôté par l'assemblée délibérante est imposant, ambitieux et révélateur de la volonté d'amener un service de qualité aux usagers, et protéger notre patrimoine environnemental.C'est une ligne tracée depuis de nombreuses années, et qui nécessite des moyens conséquents, tant financièrement qu'humainement.

Le financement de cette compétence étant lié presque intégralement à la redevance assainissement, le conseil communautaire a acté plusieurs augmentations successives, de manière à maintenir une gestion qualititative de la compétence assainissement. Ce financement est complété par les partenaires habituels que sont le Conseil Départemental du Doubs et l'Agence de l'Eau, dans des proportions moins grandes que les années antérieures ce qui nous impose de nous adapter.

LE CONTROLE DES RACCORDEMENTS

Pour rappel, la CCLMHD impose un contrôle du raccordement de l'habitation lors de la vente.

C'est une démarche engagée le 08/02/2011, qui faisait de notre collectivité l'une des premières à s'engager sur ce sujet. Aujourd'hui, le plus grand nombre des collectivités en charge d'assainissement applique la même règle pour des raisons à préciser.

Dernièrement, le législateur était prêt à rendre ce contrôle obligatoire nationalement, avant d'y sursoir en dernière lecture.
Il ne s'agit pas là d'une lubie. Avec le souci d'éliminer les eaux claires (eaux propres) des réseaux d'assainissement, trop souvent responsables de débordements des réseaux et de dysfonctionnements des ouvrages de traitement, une des causes se situe sur la partie privative des branchements (mais pas que !), sous responsabilité des propriétaires.

Il n'est pas évident d'identifier au fur-et-à-mesure les défauts, et encore moins de les faire réparer. Intervenir lors des ventes est un moyen judicieux et efficace d'informer les propriétaires des problématiques, et d'imposer la reprise le cas échéant.

La technique n'a plus à faire ses preuves. Le dispositif a permis la réparation de nombre de raccordement, et a réduit de façon importante les désordres. Il est à signaler que beaucoup de propriétaires ont rapidement pris en compte la problématique, et ont procédé aux travaux nécessaires.
Pour d'autres la collectivité a dû mettre en place un dispositif plus coercitif, en appliquant une pénalité financière lorsque les défauts ne sont pas repris dans le délai imparti.

Cet hiver, le dispositif a engendré un débat par voie de presse, du fait du retard de réalisation des contrôles par le prestataire de la collectivité.

Mais effectivement, le travail nécessaire en période hivernale est complexe, et parfois même impossible. Sans avoir à disposition les regards de visite, et sans pouvoir faire couler les descentes de toit, comment confirmer la bonne circulation des effluents ?

La solution, c'est d'anticiper le contrôle avant la période critique, faute de quoi, la patience devra être de rigueur !

RÈGLES DE BON SENS ET DE BONNES CONDUITES !

Les lingettes peuvent être pratiques, beaucoup en utilisent, mais elles mettent plus de 6 mois à se dégrader.

Elles ne se jettent pas dans les toilettes car elles sont très résistantes et provoquent des bouchons dans les canalisations, ou dans les dispositifs de pompage. Avec le concours de chacun, ce sont des milliers d'euros qui pourraient être économisés.

Les lingettes, pas dans les toilettes, dans la poubelle verte (ordures ménagères) !!

La remarque vaut également pour **les tubes en carton du papier toilette**, même si ceux-ci peuvent avoir la mention « dégradable », **ils doivent être déposés dans la poubelle jaune** (tri sélectif).

Les huiles sont récupérées en déchèterie

Il convient également de ne pas verser **d'huile** dans le système d'assainissement (lavabo, WC…). Avec la baisse de température, ce liquide s'agglomère et forme un bouchon (pain de graisse) finissant par obstruer les réseaux.

Les grilles d'eaux pluviales ne sont destinées qu'à recevoir ……des eaux claires à l'exception de tout autre liquide (reste de ciment, de peinture…) car ce réseau termine directement à la rivière ou dans le lac, et ne possède pas de traitement !!!

UN SERVICE PUBLIC EN ÉVOLUTION : DU TRI A L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 30 ans, la gestion des déchets a radicalement évolué. Dans les années 1990, les collectivités géraient la collecte en sacs ou en bacs des Ordures ménagères, fermaient et réhabilitaient les décharges sauvages et construisaient les premières déchèteries.

30 ans après, chaque foyer dispose d'un dispositif de tri, peut accéder à une déchèterie, a la possibilité de s'équiper d'un composteur à prix réduit et bénéficie de multiples solutions pour réduire ses déchets.

Par ailleurs, la consommation des ménages s'étant développée depuis les années 1990-2000, les collectivités doivent gérer une multitude de différents déchets. Il existe par exemple aujourd'hui 50 flux différents en déchèteries.

Conformément aux dernières lois en lien avec l'économie circulaire, de multiples efforts sont également réalisés pour réemployer au lieu de jeter, pour limiter le gaspillage alimentaire, pour mieux trier, pour valoriser les déchets localement...avec les investissements nécessaires à réaliser.

Grâce à cela, nous pouvons toutes et tous nous féliciter d'avoir un territoire performant, avec 96 % des déchets valorisés et donc seulement 4 % de déchets stockés (= enfouis donc non valorisés).

FACTURE DÉCHETS : QUE COMPREND LE SERVICE ET QUELLE ÉVOLUTION ?

Sur la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, les habitants paient chaque année une redevance pour financer le service de Gestion des Déchets.

Contrairement à ce que beaucoup imaginent, cette facture ne finance pas uniquement le bac d'ordures ménagères, base de la facturation, mais bien l'ensemble des services, de la collecte, au transport, jusqu'à la valorisation de tous les déchets produits par les ménages.

C'est une chaîne logistique complexe et globale qui est mise en place pour assurer et assumer ce service public essentiel.

Si aujourd'hui deux modes de redevances co-existent, la CCLMHD a souhaité harmoniser la facturation vers une redevance dite « incitative ». C'est un sujet complexe et global. Au-delà du mode de facturation, il convient de mettre en œuvre un mode de collecte adapté, au territoire et aux habitudes, en étant attentif aux évolutions techniques et financières.

C'est un dossier qui mobilise la commission de travail depuis quelques temps déjà, et va s'intensifier dans cette année 2022. Nous ne partons pas de zéro. Une majorité du territoire connait déjà le système. L'enjeu est de se servir des réussites vécues, et de compléter le dispositif en fonction des évolutions récentes et de l'historique de nos communes.

Le mode de collecte en redevance incitative pour les années à venir a été défini par la collectivité pour le secteur du val de Mouthe, en lien étroit avec les communes.

- Une collecte au porte-à-porte pour une partie du secteur notamment pour la partie la plus densément habitée (Mouthe)
- Une collecte en point d'apport volontaire pour les secteurs plus ruraux (autres communes), le choix s'est porté sur des modes déjà en place sur le territoire, dans une proportion différente.

POURQUOI LES REDEVANCES AUGMENTENT EN 2022 ?

Evolution des tarifs de traitement en € TTC et TGAP incluse

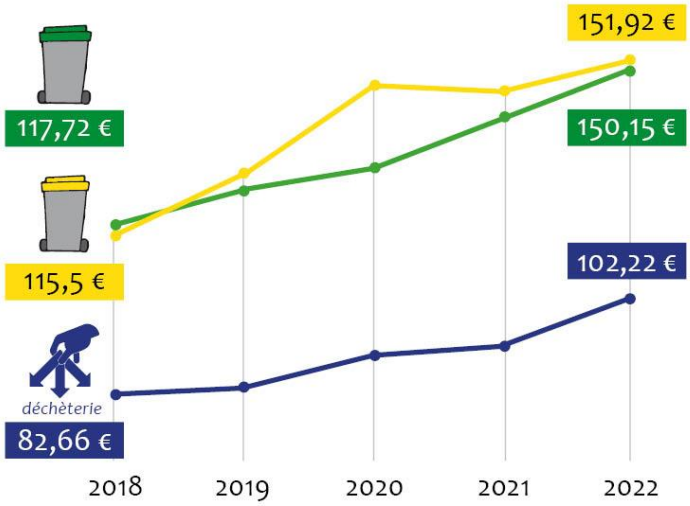

Un grand nombre de collectivités se voient dans l'obligation de faire évoluer leurs tarifs en 2022, pour plusieurs raisons :

➔ L'inflation, due principalement à la progression importante des coûts de l'énergie ces derniers mois, qui va impacter les marchés de prestation de services de l'ordre de 5 % en 2022.

➔ La fiscalité nationale en matière de déchets qui s'alourdit : la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) double pour les flux valorisés énergétiquement et va tripler en 3 ans pour les déchets stockés.

➔ La modernisation des équipements industriels est indispensable pour répondre aux obligations réglementaires (déchèteries, unité de valorisation énergétique, centre de tri, prévention des risques incendies...).

➔ Un contexte réglementaire qui évolue, avec la mise en place de nouvelles filières en déchèteries qui renforcent les contraintes d'exploitation et les moyens à mettre en œuvre pour répondre à ces nouvelles exigences.

➔ L'impact du contexte national, voire international Les prix de vente des matières (papier, acier, plastiques) fluctuent et subissent plus que d'autres activités industrielles la conjoncture, ce qui implique de la prudence dans les hypothèses à prendre en compte pour les années à venir.

Les collectivités ont pu jusque-là absorber les surcoûts et maîtriser leurs évolutions, en mutualisant leurs moyens et en adaptant les services aux besoins des habitants.

Mais aujourd'hui, ces efforts ne suffisent plus pour préparer l'avenir dans de bonnes conditions et nécessitent des ajustements.

Les actions des habitants permettent de limiter les coûts et d'avoir un impact concret et visible sur la préservation des ressources. Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

Pour limiter la hausse, réduisons les achats inutiles et non recyclables, réemployons, réutilisons, compostons, trions, réutilisons les déchets de jardin en les broyant... de nombreux dispositifs sont à votre disposition sur tout le territoire : prêt gratuit de couches lavables, accompagnement personnalisé des organisateurs d'événements, sensibilisation dans les établissements scolaires, création de synergies inter-entreprises et de pôles d'économie circulaire...

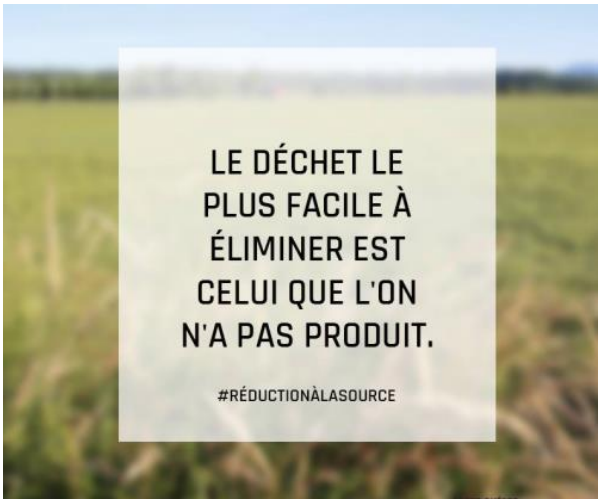

DÉMÉNAGER/ VIDER UNE MAISON

Plusieurs m3 de déchets à évacuer ??

Afin d'assurer un service à chacun sur les périodes d'ouverture, nos déchèteries ne peuvent pas absorber de tels apports en continu.

D'autres solutions sont à votre disposition :
- dons auprès d'association,
- location d'une benne auprès d'un prestataire,
- déchèterie professionnelle de Pontarlier.

Contactez la Communauté de Communes pour plus d'information.

Déchèterie

Rappels :
Ordures ménagères et tri sélectif ne sont pas acceptés en déchèterie.
Veuillez utiliser les services dédiés

Pour la nature et la sécurité : remorque bâchée !

.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE MOUTHE

ETE (Dès le passage à l'heure d'été)		
Lundi	11h-12h	Fermé
Mardi	Fermé	
Mercredi	Fermé	17h-19h
Jeudi	Fermé	15h30-16h30
Vendredi	Fermé	
Samedi	Fermé	13h30-16h30

HIVER (Dès le passage à l'heure d'hiver)		
Lundi	11h-12h	Fermé
Mardi	Fermé	
Mercredi	Fermé	17h-18h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	Fermé	
Samedi	Fermé	13h30-16h30

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE LA FUVELLE

RAPPEL

ÉTÉ (01/04 – 31/10)		
Lundi	Fermé	13h30-17h30
Mardi	Fermé	
Mercredi	9h-11h45	13h30-17h30
Jeudi	Fermé	13h30-17h30
Vendredi	Fermé	13h30-17h30
Samedi	9h-11h45	13h30-17h30

HIVER (01/11 – 31/03)		
Lundi	Fermé	13h30-17h15
Mardi	Fermé	
Mercredi	9h- 11h45	13h30-17h15
Jeudi	Fermé	13h30-17h15
Vendredi	Fermé	13h30-17h15
Samedi	9h- 11h45	13h30-17h15

COVID : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUTIENT LES ENTREPRISES LOCALES

En complément des mesures prises par l'Etat, la Région Bourgogne Franche Comté a décidé le 26 juin 2020 de soutenir l'économie de proximité au plus près des territoires, notamment en déléguant la gestion des aides aux communautés de communes, afin de répondre au plus près aux besoins des entreprises.

Ainsi, le Fonds Régional des Territoires (FRT) était né, alimenté à la fois par la Région (118 896€) et la Communauté de Communes (31 816€). Au final, ce fonds était doté d'un montant de 143 172 € pour soutenir des projets d'investissement mais également des aides à la trésorerie.

Par courrier du 7 janvier 2021, les entreprises ont été sollicitées pour répondre à une enquête afin de connaître leurs besoins et difficultés en lien avec la crise COVID.

Cette enquête, qui a eu un relatif succès, plus de 110 entreprises y ayant répondu, a permis de définir en lien étroit avec la Chambre de Commerce et d''Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) un règlement d'application pour le FRT, notamment des critères visant à permettre de toucher un maximum d'entreprises. Telle était la volonté des élus.

Le 4 mars 2021, les entreprises étaient destinataires d'un courrier les invitant à solliciter la CCLMHD pour toute demande de subvention. La CCLMHD était le premier contact des entreprises, tandis que la CCI et la CMA instruisaient les dossiers.

16 entreprises du territoire ont bénéficié de cette enveloppe pour un montant total de 34 951.74 €

AIDES A L'INVESTISSEMENT	
CAFE FLEURS – Labergement Ste Marie	1 220.64€
STATION DES FOURGS	3 000.00 €
SYMPHONIE DES ONGLES – Oye et Pallet	1 486.00 €
CAPILOSOPHIE COIFFURE - Metabief	890.10 €
SCHAFFTER NADIA – Sarrageois	855.00 €
LC FOODING SARL - Malbuisson	1 522.00 €
SAS ETOILE DES NEIGES - Métabief	1 565.00 €
SAS LYSI - LAVERIE SPEED QUEEN - Metabief	2 580.00 €
TOTAL AIDES INVESTISSEMENT	**13 118.74 €**

AIDES A LA TRESORERIE	
CHALET GILLARD – Le Crouzet	2 500.00 €
LE LAQUEREZ – Jougne	3 000.00 €
LE BSACHARD – Longevilles	3 000.00 €
LALY NAILS – Montperreux	1 333.00 €
BELEZA'TANIA – Oye et Pallet	3 000.00 €
SAS PIERRE ET FAFA – Labergement	3 000.00 €
SARL PIZZA AND CO – METAPIZZA	3 000.00 €
SEDUCTIF COIFFURE – Hôpitaux Neufs	3 000.00 €
TOTAL AIDES TRESORERIE	**21 833.00 €**

Ce montant n'a pas été à la hauteur des espérances, car il représente seulement 24.41 % de l'enveloppe financière.

Cette sous-consommation de crédits peut s'expliquer par plusieurs éléments, parmi lesquels :

- Le soutien massif de l'Etat.
- Les critères d'éligibilité trop stricts tant au niveau régional que communautaire.
- La complexité des pièces nécessaires à la constitution des dossiers (bilans comptables notamment).
- La volonté de subventionner un maximum d'entreprises, raison pour laquelle les aides étaient plafonnées à 3000 euros.

  En raison du faible nombre de demandes, ce plafond n'a pas eu l'effet escompté, limitant finalement les crédits aux entreprises bénéficiaires.

- Les délais très courts pour déposer une demande.

Aux vues des faibles consommations de crédit, le conseil communautaire a proposé de mettre en place une action collective, en partenariat avec la CCI et la CMA, sous la forme d'un jeu gratuit, dont les lots étaient 25 chéquiers d'une valeur faciale de 400 euros, à dépenser entre décembre 2021 et janvier 2022 chez les artisans commerçants du territoire de la CCLMHD.

Le tirage au sort a eu lieu devant un huissier de justice lors du conseil communautaire du 7 décembre 2021.

Aujourd'hui, la totalité des chèques a été distribuée et consommée par les 25 gagnants dans 32 entreprises locales.

AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Depuis le 9 avril 2019, la Communauté de Communes s'est dotée d'un règlement d'intervention économique qui permet de soutenir les porteurs de projets qui investissent dans des bâtiments ou dans la création d'hébergements.

Les bénéficiaires des aides sont les PME qui ont moins de 250 salariés. Les dépenses éligibles sont les dépenses d'acquisition ou d'extension de locaux existants. Le montant de l'aide représente 5 % des dépenses éligibles, pour un maximum de 100 000 euros soit 5 000 euros de subvention maximum.

Pour les aides à l'hébergement touristique, les bénéficiaires sont les mêmes. Les dépenses éligibles sont toutes les opérations qui concernent la création ou l'augmentation de capacité d'hébergement touristique situé sur le territoire de la CCLMHD. Pour rappel, pour en bénéficier, 2 conditions sont à remplir : le classement de l'hébergement minimum à 2 étoiles, 2 épis ou équivalent, et l'adhésion à l'office de tourisme.

Depuis la mise en place de ce règlement le 9 avril 2019, 17 dossiers ont été retenus pour une somme globale de près de 75 000€.

Pour consulter le règlement d'intervention CCLMHD : Tél 03.81.49.10.30
https://www.cclmhd.fr/amenagement-du-territoire/developpement-economique/reglement-intervention/

UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITÉS SUR LA CCLMHD : « L'AUGE DU MI-TEMPS », SUR LA COMMUNE DES LONGEVILLES MONT D'OR

Depuis de très nombreuses années, la Commune des Longevilles Mt d'Or travaille à la création d'une Zone d'Activités sur son territoire.

Avec l'adoption de la loi NOTRé, au 1er janvier 2017, la compétence économique était transférée aux intercommunalités.

En application de cette nouvelle réglementation, la Communauté a repris le dossier, acheté les terrains, réalisé toutes les études et les travaux qui ont été réceptionnés au printemps 2022.

4 lots ont été créés d'une surface de 1074 m2 à 6744 m2.Ils ont été attribués à 4 entreprises spécialisées dans les machines agricoles, la mécanique automobile, les travaux d'aménagement extérieur et la peinture en bâtiment.

Le prix du m2 a été fixé à 40 euros HT. Les lots sont en cours de commercialisation et les entreprises ont débuté les terrassements.

La Communauté recherche aujourd'hui des terrains pour créer une nouvelle Zone d'Activités car elle reçoit régulièrement des demandes d'entreprises pour s'agrandir ou s'installer.

BUDGETS ET FISCALITE

Avec un budget général et 5 budgets annexes (3 budgets pour les « zones d'activité du Brey, Labergement Ste Marie et Les Longevilles Mont d'Or », 1 budget « déchets » et 1 budget « assainissement »), la Communauté a géré une enveloppe globale environ 10 250 000 € en 2021.

Comptes Administratifs 2021

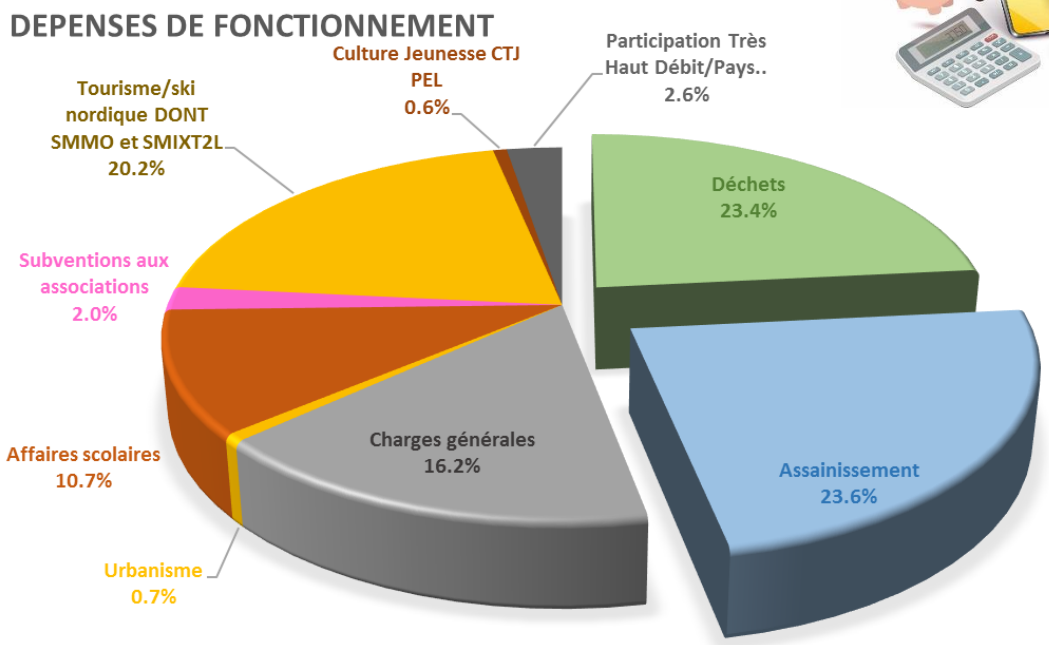

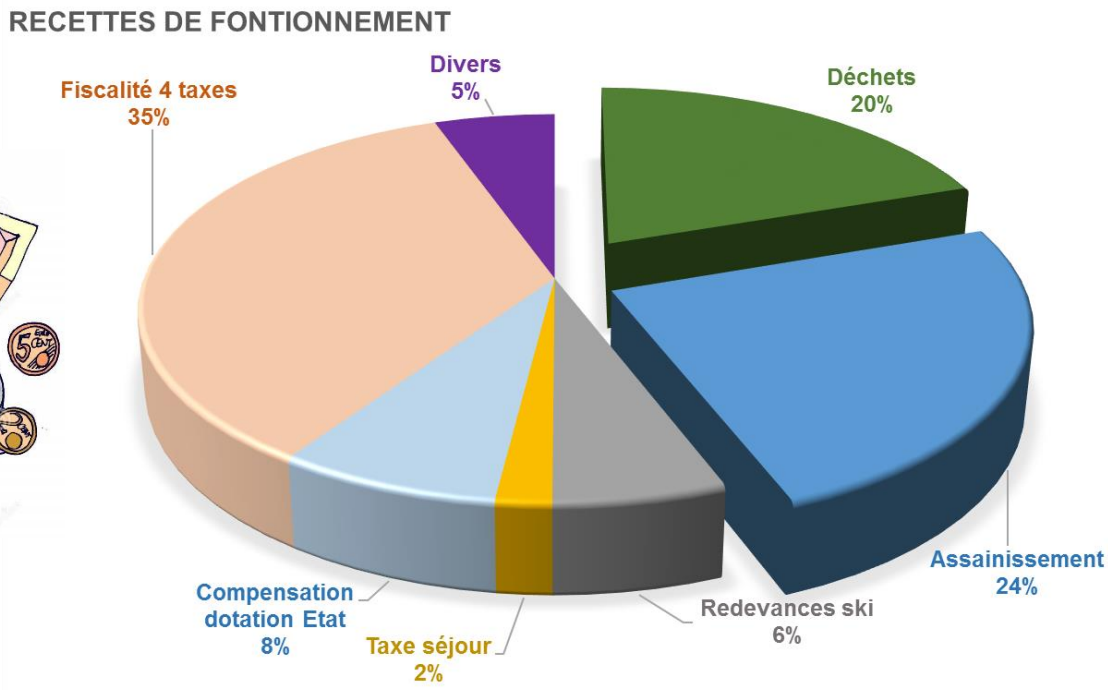

Pour 2022, l'actualité incertaine et l'inflation qui repart ont entrainé des contraintes importantes pour élaborer les budgets primitifs.

Parmi les principaux dossiers engagés ou en cours pour 2022, nous pourrons évoqués la Station d'Epuration aux Longevilles, avec un coût de 11 millions d'euros dont 5 millions de crédits ouverts sur 2022 en partie financés par la réalisation de deux emprunts, soit 4 millions d'euros pour le premier (taux 0.90%) et 1 million d'euros pour le second (taux 1%).

D'autres investissements, dont vous trouverez la répartition ci-dessous, seront réalisés sur les fonds propres de la Communauté appuyés par l'appui de ses différents partenaires financiers que sont l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

	Principaux investissements prévus en 2022	
ZA	Viabilisation Longevilles	225 000.00 €
Dechets	Etude Redevance Incitative I+ Logiciel STYX secteur Mouthe	28 000.00 €
	Aménagement Déchèterie Mouthe Déshuileur	60 000.00 €
	Matériels/Conteneurs	132 000.00 €
	Engin telescopique	105 000.00 €
	Conteneurs enterrés dont terrassement	260 000.00 €
Assainissement	Travaux divers(Stations, postes refoulement, regards, ...)	230 000.00 €
	Station d'Epuration du Mont d'Or	5 000 000.00 €
	Mise en séparatif du Crêt de la chapelle à Métabief	70 000.00 €
	Mise en séparatif aux Hôpitaux Neufs	280 000.00 €
	Construction du bac de rétention Malbuisson (solde)	1 300 000.00 €
	Etude Diagnostique du réseau de Jougne	90 000.00 €
	Bennes à boue	32 000.00 €
	Mise aux normes de la station de Gellin	720 000.00 €
	Séparatif La Planée	90 000.00 €
Général	Travaux à la Maison de la réserve (Extérieurs et Eclairage)	40 000.00 €
	Etude Eau du Tunnel (Solde)	8 500.00 €
	Etude schéma directeur + transfert compétence Eau	433 000.00 €
	Etude Mobilité	35 000.00 €
	Aménagement du départ des pistes de Chapelle des Bois (parking et bâtiment)	2 000 000.00 €
	Dameur site Herba	252 500.00 €
	Véhicule quad + scooter service nordique	50 000.00 €
	Aménagement du pas de tir de la Seigne	70 000.00 €
	Toilettes sèches Mont d'Or	20 000.00 €
	Tunnel de stockage pour le dameur du site des Combes Derniers	30 000.00 €
	Aménagement des circuits VTT (Jurassic Tour)	110 000.00 €
	Etude et travaux circuits VTT (Bike solution)	600 000.00 €
	Maison communauté (aménagt bureaux et étude)	180 000.00 €
	Mobilier/Mat info (écoles, bureaux, ski)	137 050.00 €

Malgré cette actualité « morose », les budgets ont été votés le 12 avril dernier et font apparaître :

BP2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
GENERAL	10 060 082.60 €	5 549 440.00 €	**15 609 522.60 €**
ASSAINIST	3 651 141.37 €	9 781 115.38 €	**13 432 256.75 €**
DECHETS *	2 848 441.00 €	706 100.00 €	**3 554 541.00 €**
ZA BREY	490 150.00 €	700 263.93 €	**1 190 413.93 €**
ZA LABERGT	58 200.00 €	68 325.18 €	**126 525.18 €**
ZA LONG	956 200.00 €	717 720.00 €	**1 673 920.00 €**
TOTAUX	**18 064 214.97 €**	**17 522 964.49 €**	**35 587 179.46 €**

** Le budget « déchets » est le seul en « sur équilibre » du fait des écritures d'amortissements.*

Comme chaque année, la Communauté de Communes vote les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) et de la Contribution Foncière des Entreprise (CFE).

Depuis sa création en 2017, ces taux n'ont pas augmenté et cela sera encore le cas en 2022.

Compte tenu des bases prévisionnelles le produit fiscal attendu pour 2022 est estimé à 1 685 620€ auquel il faut ajouter le montant de la fraction de TVA perçu au titre de la compensation de la Taxe d'Habitation supprimée en 2021 (1 790 329€) ainsi que les allocations compensatrices pour 160 367€.

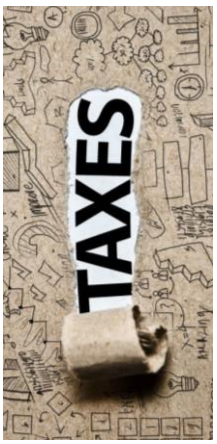

Taxes	Bases 2022 prévisionnelles	Taux 2022 proposés	Produits estimés attendus 2022
Foncier bâti	19 347 000	5.91%	1 143 408
Foncier non bâti	2 025 000	13.65%	276 413
CFE	2 715 000	9.79%	265 799
Total			1 685 620
Taxe d'habitation			631 433
Compensation TH par fraction TVA			1 790 329
Allocations compensactions			160 367

NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DE LA DDFIP

En juin 2019, une lettre d'information de la Direction Départementale des Finances Publiques présentait aux élus du territoire le projet de nouveau réseau de proximité des Finances publiques du Doubs qui toucherait tous les redevables (Professionnels et Particuliers) et les simples usagers.

Les Trésoreries, dont celle de Mouthe, devaient disparaître fin 2021, remplacées par cinq Services de Gestion Comptable (SGC) pour prendre en charge les écritures comptables passées par les collectivités locales.

Le seul interlocuteur entre les collectivités et le SGC sera le conseiller (14 postes seront créés sur le Département dont un devrait être basé dans les bureaux de la CCLMHD aux Hôpitaux Vieux).

Par délibération du 09 juillet 2019, la CCLMHD demandait le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible et le renforcement en moyens humains, mettant en avant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et épauler les collectivités locales.

Il était précisé que les services publics constituent un enjeu indispensable pour le soutien à l'économie locale, que la perte de ces services et l'abandon par l'Etat de ses bâtiments publics concourent à la désertification des communes rurales.

Malgré cette délibération, pour les Professionnels le service « impôts des entreprises » de Pontarlier a déjà été transféré en début 2022 à Besançon et pour les services situés à Mouthe, le déménagement à Pontarlier est fixé au 31 août 2022.

Un Conseiller aux Décideurs Locaux devrait arriver début septembre et être basé au siège de la Communauté mais nous n'avons à ce jour aucune information complémentaire.

TÉLÉTHON

Un Téléthon d'envergure intercommunal est programmé le
03 décembre 2022
A la salle des Vallières
De Labergement Ste Marie

Ouvert à tous
(parents, assistantes maternelles, gardes à domicile)
Gratuit
Uniquement sur rendez-vous
Au 03.81.46.94.49

Maison médicale de Mouthe
15h30 à 17h30
8 et 22 juin 2022
6 et 20 juillet 2022
17 et 31 aout 2022
***

Mairie de Malbuisson
14h30 à 16h30
14 et 28 juin 2022
12 et 26 juillet 2022
23 août 2022
***

Mairie des Hôpitaux Neufs
9h30 à 11h30
7 et 21 juin 2022
5 et 19 juillet 2022
16 et 30 août 2022

France Services
Proche de vous au quotidien

Besoin d'aide pour vos démarches administratives (carte grise, allocations familiales, retraite, carte d'identité, passeport, etc…) :

Rendez-vous dans votre « France services » situé
1 Grande Rue à Mouthe
du lundi au vendredi de 9 à 12h30 et 14 à 17h
(sauf lundi et vendredi 17h30),

Appelez le 09.82.81.55.46
mail : maisonfranceservices@mouthe.fr

MÉMO FACTURATION

Lorsque que vous vendez un bien ou lors de tout changement impactant la facturation « assainissement » ou « déchets », vous voudrez bien vous mettre en relation avec nos services (envoi des attestations de vente, certificat de décès…).

Lors des règlements notamment via internet, veillez à bien indiquer le numéro de la facture concernée ou le numéro d'avis de somme à payer en objet de l'opération afin de faciliter les rapprochements.

Si vous changez de comptes bancaires et que vous êtes prélevés, veuillez nous transmettre votre nouvel IBAN.

N°5 Dépôt légal novembre 2019
N° ISSN : 2646-0246
Directeur de Publication : Jean-Marie SAILLARD
Equipe rédactionnelle : Commission Communication et services de la CCLMHD
Coordination : Brigitte PRETRE
Crédit photos : CCLMHD
Imprimé par Simon Graphic en 13000 exemplaires sur papier recyclé
Distribué par les communes de la CCLMHD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LACS & MONTAGNES DU HAUT-DOUBS

5 rue de la caserne
25370 Les Hopitaux Vieux
Tel : 03.81.49.10.30
Mail : accueil @cclmhd.fr
Site : www.cclmhd.fr